

Quelle future Stratégie européenne du chauffage et de la climatisation ?

L'EPEE, qui, au niveau européen, représente l'industrie de la réfrigération, du conditionnement d'air et de la PAC, vient de faire plusieurs recommandations en vue de la Stratégie européenne du chauffage et du refroidissement que la Commission européenne doit présenter fin 2015 et qui, juge l'EPEE, devrait promouvoir une « approche holistique » de la conception et de l'installation des équipements plutôt que de se focaliser uniquement sur un accroissement continu de l'efficacité énergétique de ceux-ci. L'EPEE souhaite des mécanismes financiers « solides, innovants et à long terme » de stimulation de la demande et des investissements en matière de chauffage et refroidissement à haute efficacité énergétique. Elle souhaite aussi que la future stratégie se concentre en priorité sur la mise en œuvre et le renforcement de la réglementation existante. Elle demande également une « clarification » des efforts étatiques en matière de chauffage et de refroidissement dans le cadre des prochains plans d'action nationaux en faveur de l'efficacité énergétique et des EnR, plans prévus pour 2017. L'EPEE recommande aussi que la future stratégie soit consacrée « tout autant au chauffage qu'au refroidissement » et qu'elle accorde une attention toute particulière aux besoins de refroidissement et aux solutions efficaces en la matière. Quand la Commission européenne débat des solutions de chauffage et de refroidissement, elle devrait adopter une approche neutre vis-à-vis des technologies disponibles, demande l'EPEE.

Quel génie climatique dans les bâtiments du tertiaire marchand ?

Dans le secteur tertiaire marchand, 45% des établissements d'au moins un salarié utilisent de l'énergie pour la climatisation ou la ventilation, mais cette proportion monte à 90% des établissements de plus de 250 salariés. C'est ce qui ressort d'une étude du Commissariat général au développement durable qui, portant sur l'année 2011, vient d'être publiée. Selon cette étude, 54% des établissements du secteur utilisant la climatisation ont été construits après 1975, contre 43% pour les établissements n'ayant pas de climatisation, tandis que les PAC équipent 8% des bâtiments construits avant 1975, mais 16% de ceux construits après 2000. Dans ce secteur tertiaire marchand, l'étude distingue un groupe d'établissements dans lequel est fortement représenté le commerce alimentaire, notamment de gros, et qui est caractérisé par moins d'usages de l'énergie pour le chauffage et l'ECS que la moyenne du secteur. Lorsque leurs bâtiments sont chauffés, c'est essentiellement à l'électricité, pour 97% d'entre eux, précise l'étude. Ce groupe englobe aussi les trois quarts des établissements d'outre-mer. Dans un autre groupe, où sont très représentés le commerce de détail non alimentaire et les activités financières, 93% des établissements déclarent qu'une partie de leur consommation est dédiée à la climatisation et à la ventilation. En plus d'être climatisés, la quasi-totalité des établissements de ce groupe sont chauffés, en général à l'électricité, observe l'étude. C'est le groupe déclarant le plus de PAC, puisque près de quatre établissements sur dix en sont équipés. Près du tiers des établissements de ce groupe sont concentrés sur le littoral méditerranéen. Un autre groupe se caractérise par la prédominance du chauffage, le plus souvent au gaz naturel, pour 93% de ses établissements. Et c'est d'ailleurs le groupe où la part du gaz naturel est la plus forte, constate l'étude. Ces établissements exercent des activités où l'utilisation de l'énergie se rapproche de celle des bâtiments résidentiels. Le chauffage et l'ECS y occupent une place importante. Enfin, dans un autre groupe d'établissements davantage implantés dans les zones rurales et disposant plus souvent d'entrepôts et de bâtiments étendus, le bouquet énergétique est dominé par l'électricité, mais les produits pétroliers (fioul domestique, butane, propane) y occupent également une place importante, à près du tiers de la consommation d'énergie, tandis que l'utilisation du bois concerne 13% de ces établissements.

Chauffage : « rénover au gaz le parc gaz plutôt que de passer à l'électricité »

L'association gazière Coénove vient de réaliser une étude qui compare les impacts économiques et environnementaux de deux scénarios de réduction des émissions de CO2 du parc de logements, l'un fondé sur une conversion massive du parc de chauffage fioul/gaz à l'électricité, l'autre sur l'installation de chaudières à condensation ou hybrides ou de PAC gaz. Pour Coénove, « c'est en s'appuyant sur la complémentarité des énergies et sur des bouquets de travaux que l'on atteindra une réduction significative des émissions à l'horizon 2030 qui soit acceptable pour la collectivité et les consommateurs ». Des projections fondées à 40% du parc sur la chaudière à condensation permettent de réduire de 17 à 18 millions de tonnes les émissions d'ici 2030, indique-t-on à Coénove, où l'on considère le second scénario comme « la meilleure alternative technique » en nombre de tonnes de CO2 évitées et du point de vue du coût, et ce à la fois sans surcoût pour la collectivité et d'une façon « abordable » pour le consommateur. On ajoute à l'association que, par contre, une conversion du chauffage gaz/fioul vers l'électricité n'est pas une évolution « réaliste » économiquement du fait de son impact sur la production électrique de pointe, avec la nécessaire construction de nouvelles centrales électriques, ainsi qu'avec le risque d'émissions supplémentaires dans certains cas.

- **EN BREF.** En hausse de 3,5% en volume en 2015, la production française de radiateurs et chaudières pour le chauffage central progressera, cette année, pour la deuxième année consécutive, vient de prévoir une étude de Xerfi, qui ajoute toutefois que « de fortes disparités » subsisteront entre les différentes catégories d'équipements : La demande de chaudières à condensation fera preuve de vitalité, alors que les livraisons de chaudières traditionnelles se contracteront de nouveau, précise l'étude. Elle observe, par ailleurs, que les fabricants, « confrontés à la double concurrence des solutions de chauffage alternatives (PAC, solaire, etc.) et des fabricants étrangers (en particulier d'Europe de l'Est) », ont multiplié les « mesures offensives » ces dernières années, en particulier en renforçant leurs positions à l'international par le biais d'acquisitions, en investissant dans l'outil industriel.